

## MAIRIE DE VARETZ



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 18 MARS 2016**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Elisabeth Goddaert, Brigitte Berthy, Emilie Merel, Maryse Lochu, Mireille Durand, Maria Sousa-Borges, Marie Loriol, Catherine Goulmy.
- Messieurs Jean-Pierre Charliaguet, Pascal Barrière, Paul Audard, Matthieu Froidefond, Aimé Pons, Eric Jaubertie, Clément Tallerie, Jean-Philippe Taurisson.

Excusés avec procuration :

- Monsieur Aurélian Coursière procuration donnée à Matthieu Froidefond
- Madame Jany Guennoc-Barrière procuration donnée à Paul Audard

**19 présents ou représentés.**

Ouverture de séance : 20H30

**1 - Secrétaire de séance** : Catherine Goulmy

**2 - Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2016.**

**Approbation donnée par 18 voix pour (Mr J.P. Taurisson ne participe pas au vote).**

**3 - Relevé des décisions du maire :**

Pas de décision.

**4 - Installation d'un nouveau conseiller municipal:**

Conformément à l'article 270 du code électoral, Mr Francis Rouland a confirmé à Mr Le Maire, sa volonté de démissionner de son mandat de conseiller municipal en date du 9 mars 2016. Mr Jean-Philippe Taurisson assure son remplacement depuis cette date. Mr Le Maire et l'ensemble du conseil municipal lui souhaitent la bienvenue.

## **5 – Commissions communales – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire:**

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de remplacement de Francis Rouland démissionnaire par Jean-Philippe Taurisson comme membre de la commission « cimetière ».

**Approbation donnée à l'unanimité.**

## **6 – Représentant au CCAS – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire:**

Il a été proposé aux élus de l'opposition le remplacement au poste de membre du conseil d'administration du CCAS de Francis Rouland démissionnaire. La proposition faite par les élus d'opposition est : Mireille Durand.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de Mireille Durand comme membre du conseil d'administration du CCAS.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

## **7 – Indemnités de fonction des élus municipaux:**

En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015, à compter de 2016, les indemnités de fonction des élus sont réparties en deux enveloppes, une dédiée aux indemnités du maire, l'autre dédiée aux indemnités des autres élus. Les maires des communes de moins de 1000 habitants doivent obligatoirement prendre la totalité des indemnités qui leur sont attribuées. Pour les communes de plus de 1000 habitants, les maires sont en droit de ne pas prendre la totalité mais une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Mr Le Maire de Varetz qui ne prenait pas la totalité de ses indemnités souhaite toujours ne pas prendre 100% de l'enveloppe qui lui est attribuée.

Est soumise au vote du conseil municipal, la possibilité que Mr Le Maire ne prenne pas 100% des indemnités qui lui sont allouées et la reconduction de la répartition validée par la délibération du 14 Mars 2015.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

## **8 – Urbanisme - Information:**

- Groupement de commande PLU :

Dans le cadre de la révision générale du PLU, un groupement de commande a été mis en place entre les communes d'Allassac, Estivaux et Voutezac. Il s'agit de réaliser en commun les études techniques d'un ensemble de PLU communaux. 3 bureaux d'études ont répondu. Les plis ont été ouverts et sont en cours d'analyse par la DDT. Deux

bureaux d'études seront convoqués et le choix se fera courant avril.

- PAB 3 du Burg :

4 offres ont été réceptionnées et sont en cours d'analyse. 3 d'entre elles seront sélectionnées dans les prochains jours et les entreprises concernées convoquées pour discussion et négociation.

- Lotissement de Biscayes :

Le permis d'aménager déposé par Polygone prévoyait 35 lots avec un accès par une raquette centrale, un accès côté route des sapins, un accès côté route de Biscayes et un accès piéton de 7 mètres de large et permettant l'arrivée du réseau de gaz. Le choix ayant été fait de ne pas assurer l'alimentation en gaz du lotissement, l'accès piéton n'a plus lieu d'être. Polygone propose de supprimer l'accès piéton, de revendre le terrain prévu aux riverains MM. Cérou et Labrunie et de prévoir l'accès côté route de Biscayes en semi piéton. Une demande de modification du permis de construire sera faite par Polygone.

**9 – Chemin rural Le Bourg : vente Baril:**

Lors de l'enquête publique Mr Roque avait demandé l'acquisition de la parcelle de terrain située à proximité de sa propriété mais s'est désisté au moment de la signature de l'achat. La raison invoquée est le prix trop élevé du terrain. Mr et Mme Baril souhaitent acquérir la totalité du terrain.

Est soumise au vote du conseil municipal, la vente à Mr et Mme Baril de la totalité du terrain.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**10 – Révision du PLU : demande de subvention au SEBB:**

Le SEBB propose une subvention d'un montant de 3000€ aux communes mettant en place un PLU ou révisant un PLU existant.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'autorisation de faire la demande de subvention au SEBB dans le cadre de la révision du PLU.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**11 – Opérations d'investissement 2016 : informations:**

**12 – Fonds de soutien territorial 2016 :**

Une demande de subvention peut être faite à la CABB au titre du fond de soutien territorial. Le droit maximum s'élève à 40 000€ pour un investissement de 200 000€ pour des bâtiments ou une opération de voirie concernant un tronçon unique. La demande pourrait être faite pour le tronçon de voirie constitué par les routes de La Feuille, La Nouaille et D5. L'investissement d'environ 40 000€ permettrait l'obtention de 8 000€ de subventions.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'autorisation de faire la demande de subvention au titre du fond de soutien territorial pour l'opération de voirie ci-dessus.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**13 – Adhésion à l'agence départementale Corrèze Ingénierie:**

L'agence départementale Corrèze Ingénierie intervient dans le diagnostic des bâtiments ou l'assistance aux maîtres d'ouvrage. Le coût de l'adhésion est de 0,60€ par habitant HT. L'agence peut intervenir en qualité de maître d'ouvrage et est rémunérée en tant que tel par la commune.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'adhésion à l'agence départementale Corrèze Ingénierie.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**14 – Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2016 (FDEE19):**

Est soumise au vote du conseil municipal, la participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2016 pour un montant de 5575€.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**15 – Restauration des registres d'Etat Civil : demande de subvention Conseil Départemental:**

La restauration des registres est une obligation légale. La restauration des registres les plus utilisés à savoir les registres de naissances des années 1920, 1930 et 1940 correspondant aux décès actuels est à réaliser en priorité. Un devis a été réalisé par « l'atelier gaillard » pour la restauration de 11 registres. Le montant de la restauration s'élève à 2769,50€ HT. Une subvention de 25% peut être attribuée par le Conseil Départemental.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'autorisation de demander une subvention au Conseil Départemental pour la restauration des registres d'Etat Civil.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**16 – Médiathèque : partenariats extérieurs:**

La crèche « Pic et Plume » de St Viance sollicite un partenariat avec la médiathèque. Le coût pour une commune est de 0,50€ par habitant et de 100€ par an pour une association.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de proposer à la crèche de St Viance un partenariat avec la médiathèque pour un coût de 75€ par an et la participation gratuite aux heures du conte.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**17 – Avancement de grade : taux de promotion:**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49

de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique paritaire du 15 Décembre 2015,

Est soumise au vote du conseil municipal, le taux de 100% pour tous les grades des promotions à transmettre au centre de gestion.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **18 – Accroissement temporaire d'activité:**

Est soumise au vote du conseil municipal, la possibilité en cas de besoin d'embaucher de personnel aux services techniques pour une durée d'un an à dater de la fin de la délibération précédente.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **19 – Mise à jour du tableau des effectifs :**

Sont soumises au vote du conseil municipal, les créations ou suppressions de postes ci-dessous :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1ère classe à temps complet au 01/04/16
- Création d'un poste d'adjoint administratif **1ère classe** à temps complet au 01/04/16 (suite à avancement de grade)
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet au 01/05/16 (suite à avancement de grade)
- Création d'un poste d'ETAPS **principal** 2ème classe à temps complet au 01/04/16 (suite à avancement de grade)
- Suppression d'un poste d'ETAPS 2ème classe à temps complet au 01/05/16 (suite à avancement de grade)
- Suppression d'un poste d'Attaché Territorial à temps complet au 01/04/16 (poste non pourvu)

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **20 – Avancement de grade 2016 : actualisation du régime indemnitaire :**

Sont soumises au vote du conseil municipal, les mises à jour des indemnités ci-après:

Mise à jour Indemnité d'Administration et de Technicité 2016 :

Grades	Nb Ag	Seuil de référence	Coeff	Enveloppe
Suppr. Adjoint administratif 2ème cl.	1	449,29 €	1,45	651,47 €
Ajout Adjoint administratif 1ère cl.	1	464,30 €	1,403	651,41 €
Ajout Adjoint du patrimoine 1ère cl.	1	464,30 €	1,077	500,05 €

Mise à jour autres indemnités :

#### **Indemnité d'Exercice des Missions**

Grades	Nb Ag.	Seuil de référence	Coeff	Enveloppe
Suppr. ETAPS	1	1 492,00 €	2,32	3 461,44 €
Ajout ETAPS Principal	1	1 492,00 €	2,32	3 461,44 €

#### **Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires**

Grades	Nb Ag.	Seuil de référence	Coeff	Enveloppe
Suppr. ETAPS	1	857,83 €	5,0	4 289,15 €
Ajout ETAPS Principal	1	857,83 €	5,0	4 289,15 €

---

### **21 – Questions diverses:**

#### **- Réalisation des fossés:**

7,5 kms de fossés ont été réalisés par l'entreprise Fraysse entre le 10 et le 15 mars 2016 sur le secteur nord de la commune. L'entreprise Durfort a été sollicitée pour le secteur sud mais n'a pas donné de réponse à ce jour.

Prochain conseil municipal : 8 avril 2016 à 20H30.

Fin de la séance : 22H30.